

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 mars 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Denise Girard, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS:**

Monsieur Bruno Marcoux.

**SONT ABSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Madame Diane Fournier

Monsieur Serge Mainville

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

M. Martin Duquette, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h 21.

39-CE-2016-2017

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**Adoptée à l'unanimité.**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2017
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1 Octroi de contrat – Services de communication
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 École Antoine-Brossard – remplacement des portes d'issue dans quatre puits d'escalier / remplacement des portes extérieures, sorties 15, 17, 19 et corridor 1313
  - 11.2 École de Normandie – réfection des salles de toilettes, locaux 104, 109 et 110
  - 11.3 École d'Iberville – réfection des salles de toilettes, locaux E-102 et E-111
  - 11.4 École Félix-Leclerc – réfection de deux salles de toilettes, local S022
  - 11.5 École Gentilly – remplacement des portes intérieures du gymnase / réfection des salles de toilettes, locaux 109 et 135\*
  - 11.6 École Jacques-Ouellette – réfection de la chaufferie
  - 11.7 École Lajeunesse – réfection des salles de toilettes, locaux 113 et 120
  - 11.8 École Laurent-Benoît – remplacement des portes extérieures du gymnase / fenestration
  - 11.9 École secondaire Saint-Edmond – réfection de deux salles de toilettes, locaux 114 et 115
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1 Octroi de contrat – installation et entretien de fibres optiques pour la nouvelle école d'hôtellerie
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

40-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance du 28 février 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

41-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne du public a pris la parole.

42-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE COMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de divers services de communication;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat n'a pas pour effet d'éluder les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) prestataires de services ont déposé une soumission;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications et du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :**

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de divers services de communication;
- 2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Coopérative de solidarité Belvédère communication », pour un montant approximatif de 186 416,10 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée approximative de trois (3) ans;
- 4° **QUE** la direction du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

43-CE-2016-2017

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD - REMPLACEMENT DES PORTES D'ISSUE  
DANS QUATRE PUIITS D'ESCALIER / REMPLACEMENT DES PORTES  
EXTÉRIEURES, SORTIES 15, 17, 19 ET CORRIDOR 1313**

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Pincor ltée »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :**

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-44813, 44814 – École Antoine-Brossard – remplacement des portes d'issue dans quatre puits d'escalier / remplacement des portes extérieures, sorties 15, 17, 19 et corridor 1313, soit accordé à l'entrepreneur « Pincor ltée » pour un montant total de 310 922,42 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

44-CE-2016-2017

**ÉCOLE DE NORMANDIE - RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX 104, 109 ET 110**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « M. W. Constructions inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 014-014-44816 – École de Normandie – réfection des salles de toilettes, locaux 104, 109 et 110, soit accordé à l'entrepreneur « M. W. Constructions inc. » pour un montant total de 317 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

45-CE-2016-2017

**ÉCOLE D'IBERVILLE - RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX E-102 ET E-111**

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shoener Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 3090-4056 Québec inc. / Germadev »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-44799 – École D'Iberville – réfection des salles de toilettes, locaux E-102 et E-111, soit accordé à l'entrepreneur « 3090-4056 Québec inc. / Germadev » pour un montant total de 184 800,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

46-CE-2017-2018

**ÉCOLE FÉLIX-LECLERC – RÉFECTION DE DEUX SALLES DE TOILETTES, LOCAL S022**

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associées Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 012-020-44801 – École Félix-Leclerc – réfection de deux salles de toilettes, local S022, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un montant total de 167 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

47-CE-2016-2017

**ÉCOLE GENTILLY – REMPLACEMENT DES PORTES INTÉRIEURES DU GYMNASSE / RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX 109 ET 135**

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 022-022-44824, 44825 – École Gentilly – remplacement des portes intérieures du gymnase / réfection des salles de toilettes, locaux 109 et 135, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 338 108,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

48-CE-2016-2017

**ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J. C. Lauzon »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 069-169-43555 – École Jacques-Ouellette – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J. C. Lauzon » pour un montant total de 176 410,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

49-CE-2016-2017

**ÉCOLE LAJEUNESSE- RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX 113 ET 120**

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 033-033-44828 – École Lajeunesse – réfection des salles de toilettes, locaux 113 et 120, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 238 193,86 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 7 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à



Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

50-CE-2016-2017

**ÉCOLE LAURENT-BENOÎT – REMPLACEMENT DES PORTES  
EXTÉRIEURES DU GYMNASE / FENESTRATION**

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Riendeau :**

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 035-035-45573, 45588 – École Laurent-Benoît – remplacement des portes extérieures du gymnase / fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. » pour un montant total de 280 932,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 6 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

51-CE-2016-2017

**ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND – RÉFECTION DE DEUX SALLES  
DE TOILETTES, LOCAUX 114 ET 115**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 018-218-44822 – École secondaire Saint-Edmond – réfection de deux salles de toilettes, locaux 114 et 115, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 300 759,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

52-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION ET ENTRETIEN DE FIBRES OPTIQUES POUR LA NOUVELLE ÉCOLE D'HÔTELLERIE**

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle école d'hôtellerie, présentement en construction, doit être relié au réseau de télécommunications de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à la fourniture, à l'installation et au raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques installées (volet B), dans le but de répondre aux besoins de cet établissement;

**CONSIDÉRANT** la résolution 46-CC-2016-2017 autorisant le Service des technologies de l'information à conclure un contrat d'installation et d'entretien de fibres optiques dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans, pour la nouvelle école d'hôtellerie à Longueuil;

**CONSIDÉRANT** la formule retenue pour ce contrat, selon laquelle la Commission scolaire est seule propriétaire des fibres optiques, tandis que l'adjudicataire est seul propriétaire des câbles (gainés extérieures) contenant les fibres optiques;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation et au raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques (volet B), pour les besoins du nouvel institut d'hôtellerie, soit octroyé au fournisseur « Télécon inc. », pour un montant de 170 300,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mars 2017 déposé par le Service des technologies de l'information et le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la durée de ce contrat soit établie du 3 avril 2017 au 26 janvier 2018 pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A); et à une période de vingt (20) ans, à la suite du volet A, pour le service de réparation et d'entretien des fibres optiques installées (volet B);
- 3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne du public qui a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire a pris la parole.

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance prend fin. Il est 21 h 45.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

